

# Vote sur les rapports d'activité et financier

## Election des secrétaires catégoriels

Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès (du 25 au 28 mai 2011, à Melle) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent·e·s du SNETAP est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité et sur le rapport financier. Ces documents figurent dans ce cahier. Par ailleurs, dans la perspective du renouvellement du Conseil Syndical National (CSN), chaque adhérent·e· élit son secrétaire de catégorie.

### Modalités de vote :

**Un bulletin de vote est inséré dans ce bulletin. Trois votes sont à exprimer :**

**Vote n°1 : approbation du rapport d'activité**

**Vote n°2 : approbation du rapport financier**

**Vote n°3 : élection des secrétaires catégoriels**

Au cas où ce bulletin aurait été égaré, le secrétaire de la section locale a été destinataire d'exemplaires qui pourront également être reproduits.

Après avoir rempli son bulletin de vote chaque adhérent·e·, qui doit avoir reçu de son secrétaire de section (ou individuellement pour les syndiqués isolés) le matériel de vote (enveloppe n°1 anonyme et enveloppe n°2 à compléter avec Nom, prénom, établissement, région, catégorie, n° de collège (voir bulletin) et signature), glisse son bulletin de vote dans l'enveloppe n°1 et insère celle-ci (sans la cacheter) dans l'enveloppe n°2 qu'il ou elle renseigne soigneusement et qu'il ou elle signe.

L'adhérent·e· remet ensuite cette enveloppe au secrétaire de section ou, pour les syndiqués isolés, l'adresse à :

**SNETAP-FSU, Commission de contrôle  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS cedex 15**

Au cas où un adhérent·e· rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote (enveloppes pré imprimées) l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition :

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée

**En tout état de cause, le vote doit être adressé à la permanence au plus tard le 6 avril 2011, cachet de la poste faisant foi.**